

## Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Jean-Marie Glon, Guy Daguené,  
Excusés : Claire Van Schaik, Sonia Surblé, Michel Cormier,  
Absent : Jérôme Jousselin,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain.

### 1- Délibération n° D122025 – Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Lotissement : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 Voix              Contre : 0 Voix              Abstention : 0 Voix

### 2- Délibération n°D132025 – Approbation du compte administratif 2024 – Budget Lotissement : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	0,04 €
Recettes exercice :	224 202,81 €
Dépenses exercice :	220 774,74 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	3 428,11 €

#### **Section d'investissement**

Excédent reporté :	11 489,45 €
Recettes exercice :	109 616,77 €
Dépenses exercice :	172 824,88 €
Résultat de clôture : Investissement	- 51 718,66 €

#### Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9 Voix              Contre : 0 Voix              Abstention : 0 Voix

### 3- Délibération n° D142025 – Affectation du résultat 2024 – Budget Lotissement : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Après avoir entendu le compte administratif 2024,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 3 428,11 € se décomposant ainsi :

#### Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 0,04 €

#### Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 3 428,07 €

#### Soit un résultat à affecter :

+ 3 428,11 €

#### 2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :  
- 51 718,66 €  
0,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

3- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 3 428,11 €

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**4- Délibération n° D152025 – Mise en place virements de crédits 2025 – Budget Lotissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2025, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 396,94 € pour la section de fonctionnement
- 0,00 € pour la section d'investissement,

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**5- Délibération n° D162025 – Vote du budget primitif 2025 – Budget Lotissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit :

Le **budget annexe Lotissement**, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

<b>Dépenses section de fonctionnement</b>	<b>192 672,20 €</b>
011 Charges à caractère général	3 171,30 €
65 Autres charges de gestion courante	16 676,02 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 824,88 €

<b>Recettes section de fonctionnement</b>	<b>192 672,20 €</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 321,09 €
74 Dotations et participations	12 500,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 423,00 €
R002 Résultat reporté	3 428,11 €

<b>Dépenses section d'investissement</b>	<b>211 141,66 €</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 423,00 €
D001 Déficit reporté	51 718,66 €

<b>Recettes section d'investissement</b>	<b>211 141,66 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	38 316,78 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 824,88 €

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**6- Délibération n° D172025 – Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Assainissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,  
• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

**7- Délibération n° D182025 – Approbation du compte administratif 2024 – Budget Assainissement : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **Approuve** le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

Excédent reporté : 13 861,33 €

Recettes exercice : 20 708,35 €

19 200,39 €



<b>Dépenses section d'investissement</b>	<b>56 596,30 €</b>
21 Immobilisations corporelles	56 067,07 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	529,23 €
<b>Recettes section d'investissement</b>	<b>56 596,30 €</b>
021 Virement de la section d'exploitation	13 567,32 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 081,20 €
R001 Excédent reporté	33 947,78 €

Pour : 10 Voix      Contre : 0 Voix      Abstention : 0 Voix

#### **10- Délibération n° D212025 – Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 Voix      Contre : 0 Voix      Abstention : 0 Voix

#### **11- Délibération n° D222025 – Approbation du compte administratif 2024 – Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

##### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	241 200,04 €
Recettes exercice :	590 422,45 €
Dépenses exercice :	477 734,90 €
<b>Résultat de clôture : Fonctionnement</b>	<b>353 887,59 €</b>

##### **Section d'investissement**

Déficit reporté :	- 137 982,95 €
Recettes exercice :	116 372,34 €
Dépenses exercice :	201 935,69 €
<b>Résultat de clôture : Investissement</b>	<b>- 223 546,30 €</b>

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement :	19 801,68 €
Recettes d'investissement :	93 251,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9 Voix      Contre : 0 Voix      Abstention : 0 Voix

#### **12- Délibération n° D232025 – Affectation du résultat 2024 – Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Après avoir entendu le compte administratif 2024,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 353 887,59 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 241 200,04 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 112 687,55 €

Soit un résultat à affecter : + 353 887,59 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :

- 223 546,30 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

+ 73 449,32 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2024 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 150 096,98 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 203 790,61 €

Pour : 10 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

**13- Délibération n° D242025 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2025 suivants :

- Taxe foncière (bâti)	34,18 %
- Taxe foncière (non bâti)	26,88 %
- Taxe d'habitation	18,27 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

**14- Délibération n° D252025 – Mise en place virements de crédits 2024 - Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2025, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 6 241,67 € pour la section de fonctionnement,
- 27 171,05 € pour la section d'investissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 10 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

**15- Délibération n° D262025 – Vote budget primitif 2025 - Budget Commune : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », comme suit :

Le **budget principal de la Commune**, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

**Dépenses section de fonctionnement**

011	Charges à caractère général	790 335,63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	212 874,00 €
014	Atténuations de produits	245 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	39 021,00 €
66	Charges financières	41 300,00 €
67	Charges spécifiques	4 568,51 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	14 120,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 944,45 €
		5 807,67 €

**Recettes section de fonctionnement**

013	Atténuations de charges	790 335,63 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	4 700,00 €
73	Impôts et taxes	54 380,00 €
731	Fiscalité locale	36 000,00 €
74	Dotations et participations	310 000,00 €
75	Autres produits de la gestion courante	107 769,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 746,02 €
R002	Résultat reporté	10 950,00 €
		203 790,61 €

**Dépenses section d'investissement**

Opération d'équipement n°114 : Aménagement rue de la Métairie	1 601 900,97 €
23 Immobilisations corporelles	86 000,00 €
Opération d'équipement n°119 : Rénovation salle polyvalente	111 564,00 €
20 Immobilisations incorporelles	

23	Immobilisations en cours	942 000,00 €
Opération d'équipement n°87 : Logiciels		
20	Immobilisations incorporelles	3 305,00 €
Opération d'équipement n°88 : Bâtiments communaux		
21	Immobilisations corporelles	14 998,20 €
Opération d'équipement n°91 : Achat de matériel		
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €
Opération d'équipement n°99 : Voirie		
23	Immobilisations en cours	94 897,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	66 472,01 €
27	Autres immobilisations financières	38 316,78 €
Restes à réaliser 2024		19 801,68 €
D001	Déficit reporté	223 546,30 €
<b>Recettes section d'investissement</b>		<b>1 601 900,97 €</b>
13	Subventions d'investissement	510 400,20 €
16	Emprunt et dettes assimilées	595 000,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 496,98 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	226 944,45 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
Restes à réaliser 2024		93 251,00 €

Pour : 10 Voix                    Contre : 0 Voix                    Abstention : 0 Voix

#### **16- Délibération n° D272025 – Restitution caution logement 5 cour du Maréchal – Appartement n°3 : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la somme de 232,65 € correspondant à la totalité de la caution initialement versée par Madame HOUARI Marine,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires sur le budget de la Commune :
  - Article 165 « Dépôts et cautionnements reçus », pour le remboursement de la caution par l'émission d'un mandat de 232,65 €,
  - Article 7788 « produits exceptionnels divers » par l'émission d'un titre pour la retenue de 232,65 €.

#### **17- Délibération n° D282025 – Convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route portant sur le pont-route des Maisons Neuves : Approuvé**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre SNCF Réseau et la commune d'Avezé portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route aux Maisons Neuves,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### **DIVERS**

- **Location de la salle polyvalente en 2026** : Monsieur le Maire demande au Conseil municipal comment gérer la location de la salle polyvalente en 2026 en vue des travaux potentiels. Le Conseil municipal décide que les réservations peuvent être prises jusqu'au 31 août 2026. Au-delà, une option sur la location de la salle peut être posée dans l'attente d'en savoir plus.

- **Fonds vert 2025** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le programme Fonds vert 2025 est lancé. La commune pourrait y prétendre pour la rénovation de la salle polyvalente dans l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. La demande de subvention sera à un prochain ordre du jour après avoir pris contact avec les services de la Préfecture de la Sarthe.

- **Compte-rendu du conseil d'école du 27 février 2025** : Madame Danièle Chartrain fait part au Conseil municipal que les effectifs des élèves sont en baisse. Il n'y a pas de fermeture de classe prévue à la rentrée 2025/2026. Par contre, cela est fort probable dans les prochaines années si les effectifs sont en baisse constante. La question de la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) se pose.